

ATTRIBUTION D'UN PRÊT D'HONNEUR

VU la délibération en date du 11 décembre 2009 décidant l'attribution de prêts d'honneur aux étudiants et fixant les critères d'attribution,

VU la demande de prêt d'honneur reçue en mairie,

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartier - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 26 novembre 2015,

CONSIDERANT que ce dossier répond aux critères fixés par délibération en date du 11 décembre 2009,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

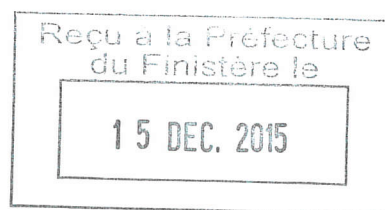
DECIDE d'accorder :

- un prêt de 1 500 €, à FERELLOC Hugo, né le 10 septembre 1995, et domicilié au 11, rue du Maréchal Maunoury à LANDIVISIAU.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits prévus au budget.

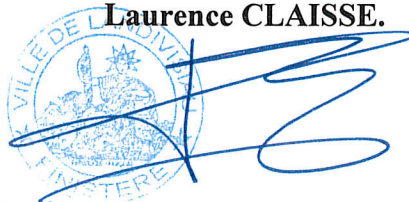
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 4 décembre 2015

Le Maire,
Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le...

Et de la publication, le...

Fait à Landivisiau, le...

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

A large blue ink signature, likely of the Director General of Services, Pascal Nantel.